



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 12 JOUMADA II 1439 (1^{ER} MARS 2018)**

*

I- Le Ministre de la Culture et de la Communication a présenté un exposé sur « Oujda : capitale de la culture arabe 2018-2019 ».

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

↳ **Projet de loi :**

↳ **Projet de loi n° 90.17** modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale.

Adopté.

↳ **Projets de décrets :**

1. Projet de décret n° 2.17.456 portant application de certaines dispositions du Dahir portant loi n° 1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.

Adopté.

2. Projet de décret n° 2.17.635 relatif à l'organisation des concours unifiés de recrutement dans les corps communs aux administrations.

Adopté sous réserve

de tenir compte des observations soulevées à son sujet par quelques ministres.

↳ **Accord international :**

↳ **Convention Arabe n° 6 de 1976** concernant les niveaux de travail (révisée), adoptée par la Conférence Arabe du Travail dans sa cinquième session tenue à Alexandrie en mars 1976.

- **Projet de loi n° 64.16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Ajournés.